

# *Réunions territorialisées*

## *Le CDG86 à votre rencontre*

Octobre 2021



# Programme

- **Introduction :**  
Missions du CDG86
- **Santé et environnement au travail :**  
Médecine préventive, Prévention, Maintien dans l'emploi et Qualité de Vie au Travail.
- **Dispositif de signalement**

# *Missions du CDG 86*



***Santé  
et  
environnement de travail***

**Santé et environnement de travail :**  
Au cœur de **vos** et **nos** préoccupations

- **Veiller à ce que le travail n'altère pas la santé de ceux qui l'exercent**
- **Aider les collectivités à répondre à leurs obligations en matière de santé sécurité au travail**

## Santé et environnement de travail : L'élu employeur

- ✓ **Obligation de sécurité:** Veiller à la sécurité et à la protection de la santé physique et mentale des agents
  
- ✓ **Cadre réglementaire :**  
Décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié  
Code du travail 4<sup>ème</sup> partie - livre I à V
  
- ✓ Définir une **politique de prévention** en mettant en place:
  - une **organisation de la prévention** : *acteurs, documents et registres obligatoires....*
  - des **moyens adaptés** : *équipements de travail ....*
  - des **actions d'information** et de **formation**

Autorité territoriale  
Elus

DGS  
DRH

Agents

Assistant de  
prévention

**COLLECTIVITE**

ENJEUX  
JURIDIQUES

Préserver la sécurité et la santé  
physique et mentale des agents  
**ENJEUX HUMAINS**

ENJEUX  
ECONOMIQUES

**CDG86**

Instances  
médicales  
et  
Assurances  
statutaires

Commission  
de réforme

Comité  
médical

Médecine de  
prévention

Autres  
services

Mobilités  
parcours  
professionnels

Carrière  
retraite  
.....

Conseil  
en  
organisation

Prévention et  
Maintien  
dans l'emploi

Prévention

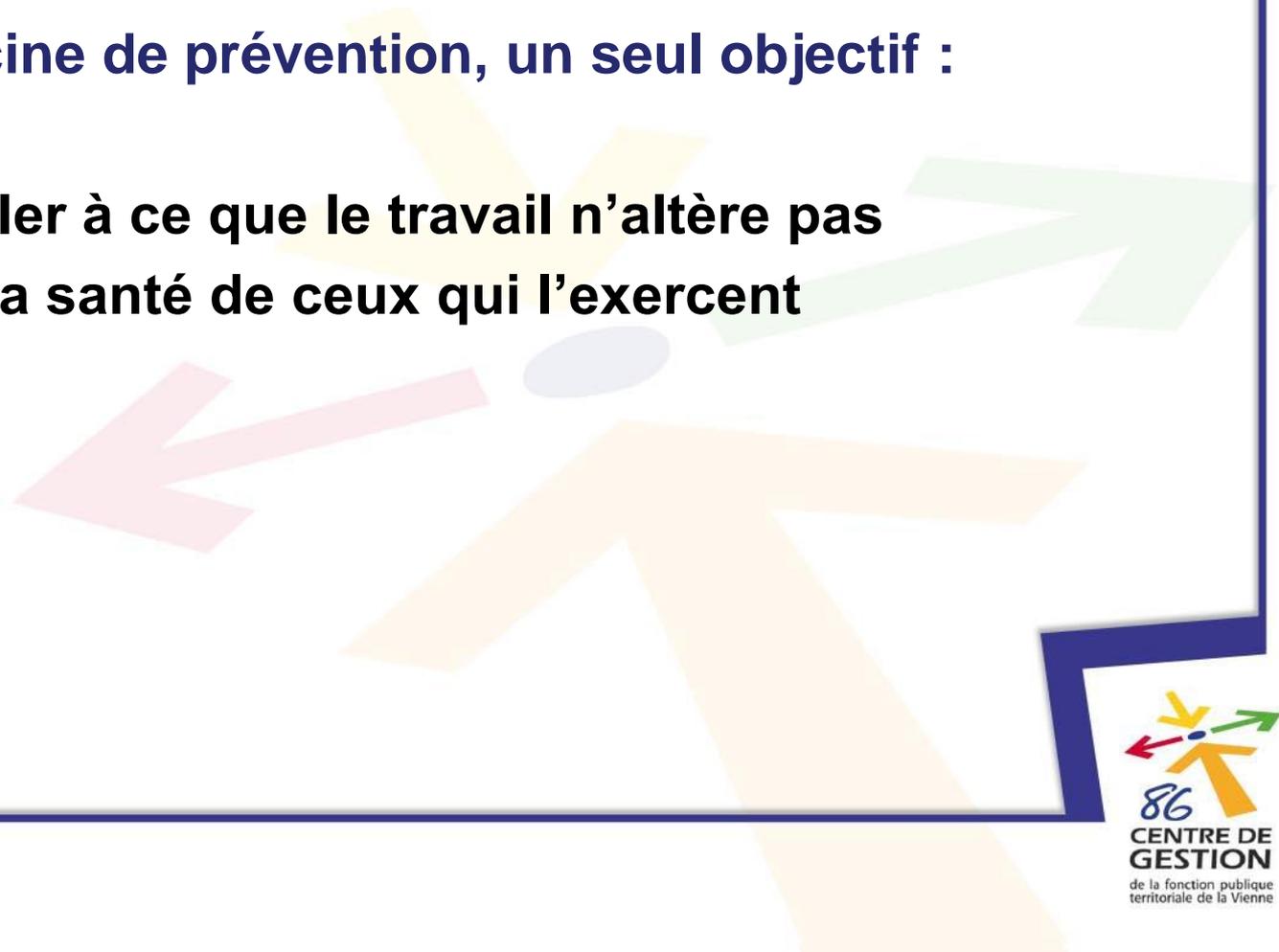
Qualité de  
Vie au  
travail

Inspection

Maintien  
dans  
l'emploi

**Médecine de prévention, un seul objectif :**

**Veiller à ce que le travail n'altère pas  
la santé de ceux qui l'exercent**



## Médecine de prévention , un double regard :

- **Regard individuel** sur l'adéquation entre l'état de santé d'un agent et son poste de travail
- **Regard collectif** (sur une équipe, une activité, un métier ...) afin de pouvoir jouer notre rôle d'alerte et de conseil auprès de l'employeur, des agents et de leurs représentants

Ce **double regard** s'exerce :

- À l'occasion des consultations médicales et entretiens infirmiers de santé au travail
- Lors des visites de terrain, des rencontres ....

## Médecine de prévention : ce que c'est, ce que ce n'est pas

- Exercice soumis au secret médical pour tout le service
- Doit veiller à la préservation de la santé :  
médecine de prévention et pas de soins

## **Médecine de prévention : ce que c'est, ce que ce n'est pas**

- Porte exclusivement sur les recommandations rendues nécessaires par le maintien de la santé
- Les autres contraintes ne sont pas de sa compétence  
(code de déontologie médicale, code de la santé publique, décret n° 85-603 du 10 juin 1985 (FPT))

## Médecin de prévention : ce qu'il est, ce qu'il n'est pas

- **Défend un point de vue : celui de la santé au travail**
  - Il n'est donc pas neutre
  - Indépendance technique
  - Membre de droit du CHSCT
  
- **N'est pas décideur** : c'est l'employeur, responsable de la santé et de la sécurité de ses agents, qui acte
  - Si l'avis du médecin ne peut pas être suivi : information et motivation du refus auprès du CHSCT

## Service Médecine de prévention

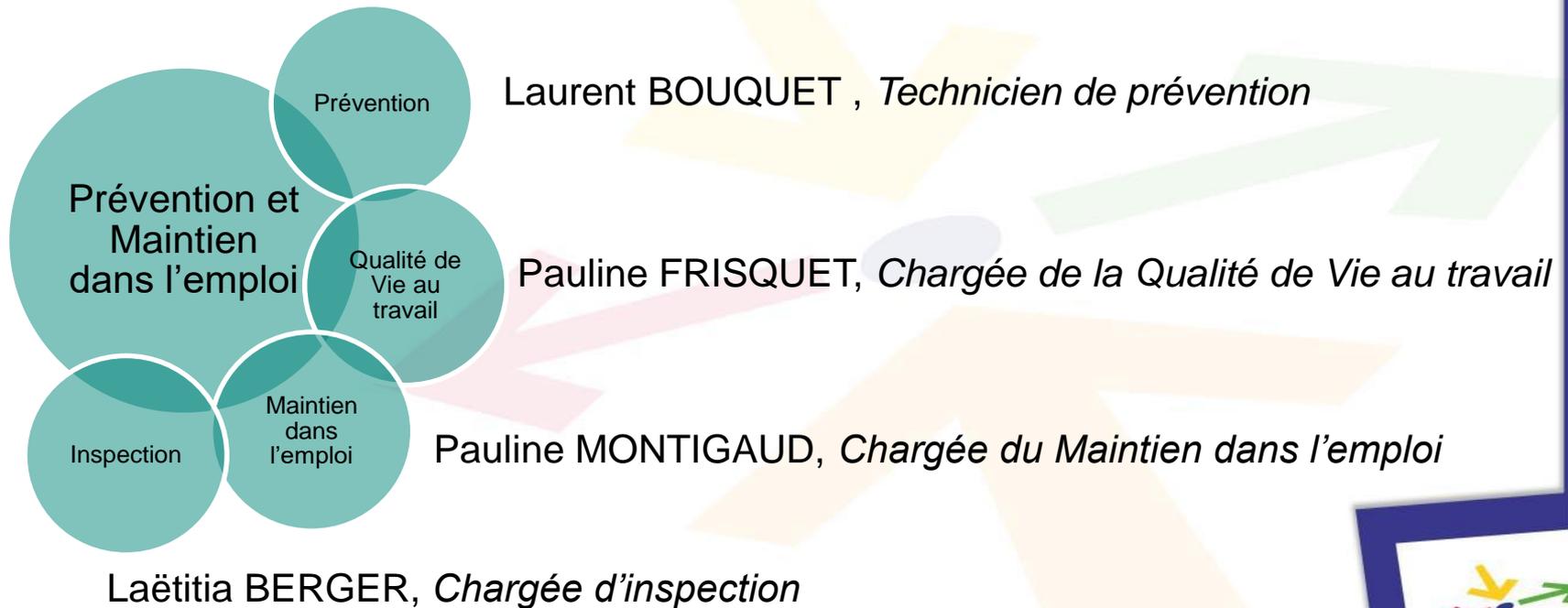
Equipe composée de :

- **2 médecins de prévention :**
  - Dr J-L. JULINET
  - Dr N. CERTAIN
- **2 infirmières en santé au travail :**
  - O. LE DEZ
  - C. STEPHANT
- **2 assistantes médicales :**
  - Ch. DIONNET
  - P. JAUDOIN

## Médecin de prévention : ce qu'il fait, ce qu'il ne fait pas

- Visites : type, périodicité, rythme
- Relation médecine agréé / médecin de prévention
- Tiers-temps: visite de poste , rencontres...

## Service Prévention et Maintien dans l'emploi : Une équipe pluridisciplinaire à vos côtés





## Maintien dans l'emploi : Pour qui ? Pourquoi ?

- Suite à une visite médicale du médecin de prévention, **vous avez des préconisations à mettre en place ?**
- **Votre agent pourrait prétendre à une RQTH** (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) et il a besoin d'aide pour la constitution du dossier ?
- **Vous souhaitez bénéficier des aides du FIPHFP** mais vous ne savez pas comment faire?





## Maintien dans l'emploi :

### Pour qui ? Pourquoi?

- **Accompagnement des agents à la saisie du dossier pour la RQTH** (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)
  - Permet de **bénéficier de l'obligation d'emploi**,
  - mais également de **prétendre aux aides FIPHFP**
- **Accompagnement à la saisie des aides du FIPHFP**
  - Bénéficiaires = agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi  
agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions
- **Actions de sensibilisation des collectivités à la question du handicap :**
  - SEEPH, Duoday, Webinaires...





## Maintien dans l'emploi : Pour qui ? Pourquoi ?

### ■ Etude de poste :

- Suite à **un avis médical** (médecin de prévention, avis CM / CDR)
- Sur **sollicitation du médecin de prévention** ou de la **collectivité**
- **Observation de l'activité réelle** de l'agent, **échanges** et **préconisations sous forme d'aménagements** :
  - Environnementaux
  - Techniques
  - Organisationnels
  - Humains

L'aménagement du poste de travail **permet à l'agent de préserver sa santé**, mais un aménagement **peut également bénéficier au collectif de travail**.



## Prévention :

### Ce que c'est, ce que ce n'est pas



- **Vous désirez mettre en œuvre une politique de prévention** au sein de votre collectivité?
- Vous avez déjà initié une démarche de prévention mais **vous souhaitez aller plus loin** pour protéger vos agents contre les TMS, le risque chimique, ... ?
- **Un de vos agents est victime d'un accident de travail**, comment faire pour éviter que cela ne se reproduise ?



## Prévention :

Ce que c'est, ce que ce n'est pas

### ■ Etude de poste

- **Observations** sur site et **préconisations** sur les méthodes de travail ou le matériel utilisé au sein de la collectivité, dans un **but préventif**

### ■ Document unique :

- **Accompagnement** dans la présentation de la démarche et dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels (animation de COPIL, aide à la réalisation de l'EvRP, aide à la rédaction du DU, ...)
- Mise à disposition d'un **outil excel**



## Prévention :

### Ce que c'est, ce que ce n'est pas

#### ■ Conseil réglementaire

- **Réponses** à vos questions sur la réglementation en vigueur
- Mise à disposition de **fiches prévention** ou de **modèles de documents** sur le site internet [www.cdg86.fr](http://www.cdg86.fr)

#### ■ Analyse de l'accident

- **Accompagnement** pour l'analyse et la recherche de mesures de prévention à mettre en œuvre
- Mise à disposition d'un **outil d'analyse** afin de trouver les causes de cet accident



## Prévention :

Ce que c'est, ce que ce n'est pas

### ▪ Démarche de prévention spécifique:

- Accompagnement dans la méthodologie et la mise en œuvre de démarche

### ▪ Comité technique en formation CHSCT placé auprès du CDG

- Accompagnement pour présenter vos dossiers d'aménagements de locaux, de document unique, d'analyse d'accident ...

### ▪ Animation du réseau des conseillers et assistants de prévention

- Réunion de réseau , E-matinales de la prévention, Matinales de la prévention, partenariat avec la MNT





## Qualité de Vie au Travail :

### Pour qui, pourquoi?

- Vous souhaitez accompagner les transformations qui s'opèrent dans vos organisations ?
  - Vous être désireux d'adapter la posture managériale au sein de votre structure ?
  - Vous voulez faire de la prévention des risques psychosociaux une de vos priorités, mais vous ne savez pas comment faire ?
- Vous êtes soucieux d'articuler le déploiement du bien au travail et l'accroissement de l'attractivité de votre organisation ?



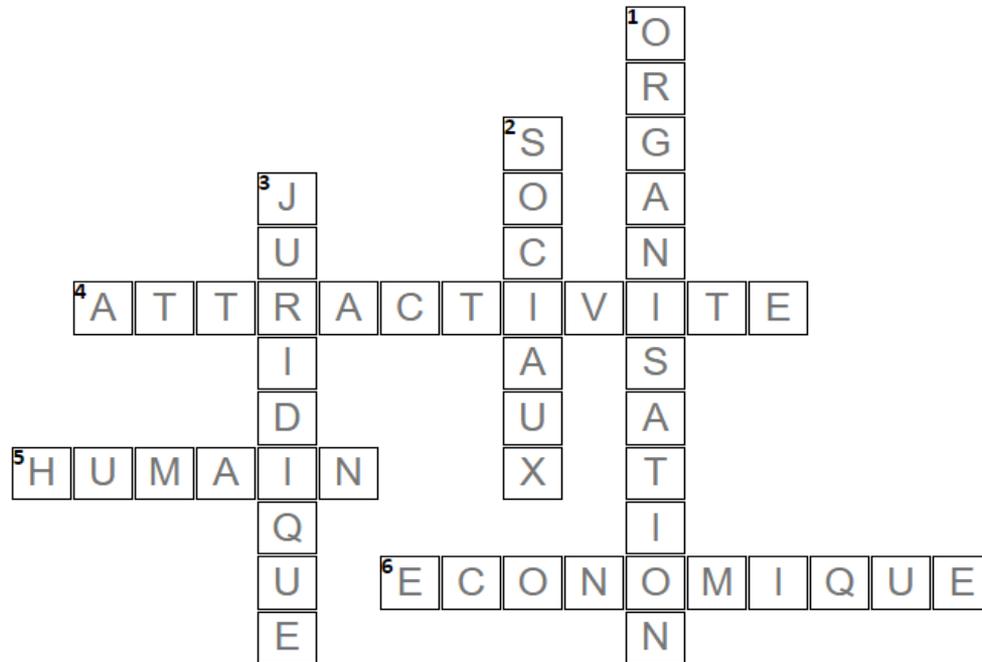


## Qualité de Vie au Travail : Démêler le vrai du faux

1. C'est une perte de temps et d'argent pour l'entreprise
2. Elle est réservée aux start-up privées ou aux grandes collectivités
3. Sa mise en place est inutile au sein de mon organisation, tout va bien ...
4. La QVT, c'est avant tout une affaire d'aménagement des espaces
5. On est pas au travail pour être heureux
6. La QVT, c'est uniquement de la responsabilité des agents
7. La QVT, c'est uniquement de la responsabilité de l'employeur
8. Le stress au travail : c'est toujours la faute du management



# Qualité de Vie au Travail : Les 6 enjeux





## Qualité de vie au travail

Les conditions dans lesquelles les salariés exercent leur travail et leur capacité à s'exprimer et à agir sur le contenu de celui-ci déterminent la perception de la qualité de vie au travail qui en résulte (ANI, juin 2013).



# Santé et environnement de travail

## Qualité de Vie au Travail : Alors, qu'est-ce que c'est ?

Selon l'ANACT (Agence Nationale de l'Amélioration des Conditions de Travail), La qualité de vie au travail se définit comme :

*« un sentiment de bien-être au travail perçu individuellement ou collectivement qui englobe les conditions de travail, la capacité à s'exprimer et à agir, et le contenu du travail ».*



# Santé et environnement de travail

## Qualité de Vie au Travail : Alors, qu'est-ce que c'est ?

### UNE DÉMARCHE EN 4 ÉTAPES

	CONCEVOIR LA DÉMARCHE	POSER LE DIAGNOSTIC	EXPÉRIMENTER	PÉRENNISER
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Positionner le sujet au niveau stratégique</li> <li>Définir le cadre et le processus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partager le diagnostic</li> <li>Identifier les problématiques QVT prioritaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inscrire les objectifs QVT dans le fonctionnement de l'entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir les modalités de suivi</li> <li>Appropriation des innovations</li> </ul>
MHÉTODES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conduite de projet paritaire</li> <li>Analyse des enjeux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse du travail</li> <li>Enquête</li> <li>Rapport situation comparée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Espaces de discussion</li> <li>Outiller les acteurs et les projets de l'entreprise</li> <li>Formation/action</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse, capitalisation</li> <li>Baromètre QVT</li> </ul>
LIVRABLES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accord de méthode</li> <li>Cadre de la démarche</li> <li>Un système de pilotage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Axes d'expérimentations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bilan des actions</li> <li>Identification des innovations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accord intégré</li> <li>Modalités de déploiement</li> </ul>

ÉVALUATION CONTINUE = APPRENTISSAGE

Source : Réseau ANACT- ARACT



## Qualité de Vie au Travail : Quels accompagnements ?



Etude organisationnelle



Conception et animation d'ateliers



Evaluation des Risques Psychosociaux et intégration au DUERP

350 € la journée d'intervention

175 € la demie journée d'intervention



## QVT :

### Comment faire ?



**1<sup>ère</sup> prise de contact** (téléphonique ou par mail)

**Fiche de Sollicitation** à remplir et à retourner à l'adresse suivante :  
[qvt@cdg86.fr](mailto:qvt@cdg86.fr)



**Analyse** de votre demande et **validation** conjointe

**Proposition d'intervention** : méthodologie, calendrier prévisionnel et proposition financière

**Engagement** indispensable des acteurs clefs dans cette démarche (élus, DGS, RP...)



**Validation** du projet et acceptation de la proposition

**Délibération** pour la mise en œuvre

Rédaction et signature de la **convention**



## Inspection:

### Ce que c'est, ce que ce n'est pas

- **Vous ne savez pas quelles sont vos obligations** en matière de santé sécurité au travail ? Quels sont les documents et registres obligatoires qui doivent être mis en place ?
- Vous avez initié une démarche de prévention mais **vous voulez savoir si elle répond aux attentes de la réglementation ?**





## Inspection:

### Ce que c'est, ce que ce n'est pas

- **ACFI** = Agent chargé de la fonction d'inspection ou **chargé d'inspection**
- **Obligation de désigner un ACFI** dans toutes les collectivités et établissements publics :
  - ✓ en **interne**
  - ✓ ou par le biais d'une **convention pour la mise à disposition d'un agent du CDG**
- **ACFI** ≠ **AP/ CP**
- **ACFI** ≠ **Organisme de contrôle**



## Inspection:

### Ce que c'est, ce que ce n'est pas

#### ▪ Rôle

- **contrôler les conditions d'application des règles** définies en matière d'hygiène et sécurité du travail dans la fonction publique territoriale
- **proposer à l'autorité territoriale toute mesure** qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels,
- **en cas d'urgence, de proposer les mesures immédiates** qu'il estime nécessaires.



## Inspection:

### Ce que c'est, ce que ce n'est pas

#### ■ Inspection

- **libre accès** de l'ACFI à l'ensemble des locaux et lieux de travail dépendant des services à inspecter et à tous les registres et documents utiles à sa mission
- **Intervention sur saisie** (collectivité, chargé d'inspection, CHSCT )
- **Pas de visite inopinée**
- **Déroulé de l'inspection en 2 temps :**
  - **échanges** avec les participants (élu, membre de la direction et AP/CP) et **consultation** des documents et registres obligatoires
  - **inspection sur site** du ou des services déterminés.



## Inspection:

### Ce que c'est, ce que ce n'est pas

#### ■ Participation au CHSCT

- **assiste avec voix consultative** aux réunions du CHSCT auquel est rattachée la collectivité
- **Peut être associé aux travaux du CHSCT** sur sollicitation (enquêtes accidents de travail, visite de locaux, ...)

#### ■ Formulation d'avis

- **Donne un avis réglementaire** sur les règlements et consignes que l'autorité envisage d'adopter



## Inspection:

Ce que c'est, ce que ce n'est pas

- **Intervention, en cas de désaccord entre l'autorité territoriale et le CHSCT, dans la résolution d'un danger grave et imminent**
- **Intervention dans la procédure de surveillance des jeunes travailleurs effectuant des travaux dits réglementés.**

## Service Assurances statutaires – Instances médicales

Assurer les risques statutaires : disposer d'une  
garantie financière de vos obligations légales

\*\*\*\*\*

CNP Assurances est le partenaire de Centre de gestion qui assure la  
gestion administrative et financière du contrat

\*\*\*\*\*

Actualités: généralisation de la déclaration dématérialisée  
**Réunion d'informations CNP STATUAL le 5 novembre 2021**



**CNP ASSURANCES CDG  
PARTENARIAT**

## Service Assurances statutaires – **Instances médicales**

Deux instances consultatives pour la gestion de l'indisponibilité physique des agents

\*\*\*\*\*

Comité médical et Commission de réforme vont laisser la place au **Conseil médical** à compter du 1<sup>er</sup> février 2022

\*\*\*\*

*Décret attendu*

Contact : [direction@cdg86.fr](mailto:direction@cdg86.fr)

## Partenariat CDG de la Vienne et la MNT

Mécénat de compétences

\*\*\*\*\*

Une offre complémentaire

\*\*\*\*\*

Accompagnement social et accompagnement psychologique

Contact : [direction@cdg86.fr](mailto:direction@cdg86.fr)



**PARTENARIAT CDG – MNT**

## Protection sociale complémentaire

Des obligations de financement nouvelles à horizons 2025/2026 :  
20 % en prévoyance et 50 % en santé avec des

\*\*\*\*\*



Rôle du Centre de gestion : proposera une convention  
participation aux collectivités ( volet santé et prévoyance)

\*\*\*\*\*

**Un débat à organiser dans les assemblées délibérantes sur la  
protection sociale complémentaire avant le 18 février 2022**

Contact : [direction@cdg86.fr](mailto:direction@cdg86.fr)

## Vos contacts :

### Médecine de prévention

- [medecine@cdg86.fr](mailto:medecine@cdg86.fr)

### Prevention et Maintien dans l'emploi

- [prevention@cdg86.fr](mailto:prevention@cdg86.fr)
- [maintienemploi@cdg86.fr](mailto:maintienemploi@cdg86.fr)
- [qvt@cdg86.fr](mailto:qvt@cdg86.fr)
- [inspection@cdg86.fr](mailto:inspection@cdg86.fr)

### Instances médicales et assurances statutaires

- [assurancestatutaire@cdg86.fr](mailto:assurancestatutaire@cdg86.fr)
- [com-medical@cdg86.fr](mailto:com-medical@cdg86.fr)
- [com-reforme@cdg86.fr](mailto:com-reforme@cdg86.fr)

# Le CDG, là pour vous accompagner...

- un site internet : [www.cdg86.fr](http://www.cdg86.fr)
- une lettre d'information mensuelle
- Des outils pour vous accompagner...



## Centre de Gestion de la Vienne

Téléport 1 - Avenue du Futuroscope - @1  
CS 20205 - CHASSENEUIL-DU-POITOU  
86962 FUTUROSCOPE CEDEX  
Tél. 05.49.49.12.10

... du lundi au vendredi, de 8h15 à 12h et de 13h à 17h